

FICHE MARCHE POUR LES LYCEES**INFORMATIONS GENERALES**

Numéro des marchés	1400706
Objet du marché et lots	FOURNITURE ET LIVRAISON, DE PLATEAUX DE SELF-SERVICE DESTINES AUX LYCEES DE LA REGION ILE DE FRANCE
Date de notification / fin du marché	Date de notification : Le 25/01/2016 Fin du marché : Le 24/01/2020
Titulaire des marchés	EMALION INTERNATIONAL 14, passage de Flandre 75009 PARIS Tél : 01 40 34 24 00 Fax 01 40 34 00 55 Contact : Mr Elie ROSNER
Contact Région	<u>Technique :</u> Jérémie JARDIN 01 53 85 57.97 jeremie.jardin@iledefrance.fr Olivier FERNANDES-PEDRO 01 53 85 52 93 olivier.fernandes-pedro@iledefrance.fr <u>Administratif :</u> Madame Nathalie ASTORI 01 53 85 58.35 Nathalie.astori@iledefrance.fr

INFORMATIONS PARTICULIERES

<p>Devis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procédure 	<p>Après le passage des rapports en commission permanente, la Région demande aux sociétés d'établir un devis à l'attention des lycées.</p> <p>Après réception du devis signé du proviseur ou toute personne le représentant (+ le cachet du lycée et la mention « bon pour accord »), la Région établit un bon de commande et le transmet à la société titulaire du marché</p>
<p>Livraison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délai - condition et opérations de vérification 	<p>21 jours calendaires,</p> <p>La fourniture doit être livrée, avec l'accord exprès du chef d'établissement, dans les conditions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de transport sont à la charge du titulaire (livraison franco de port et d'emballage) ; - le montage, la mise en place, l'installation du matériel dans l'établissement sont à la charge du titulaire du marché ; - La livraison des plateaux se fera dans l'établissement, au lieu désigné par le chef d'établissement et à la charge du titulaire ; - le transport, la manutention du matériel seront assurés par le titulaire ou sous sa responsabilité; même si le titulaire fait appel à des sociétés prestataires de services. Il devra, par la présence sur place d'un représentant, encadrer les agents chargés de ces prestations et contrôler la bonne exécution de celles-ci pendant toute la durée de l'opération de mise en place des matériels. - l'enlèvement des emballages (cartons, containers, etc...) devra être assuré par le titulaire ; - une fois que l'ensemble des prestations décrites ci-dessus auront été effectuées, le titulaire se charge de recueillir l'original du certificat de service fait afin de le joindre à la facture, ce document est un préalable indispensable au paiement de la facture.
<p>Garantie technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - condition - délai - Maintenance : 	<p>Les matériels sont garantis pendant 10 ans, à compter du jour de leur admission, soit à compter de la date de certification du service fait par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 23 du C.C.A.G.-F.C.S.</p> <p>Dans le cadre de la garantie, le titulaire remplacera les matériels sur lesquels un vice de fabrication ou défaut de matière aurait été constaté, et fera les opérations d'installation et de mise en service nécessaires.</p> <p>Le titulaire s'engage à intervenir au titre de la garantie technique dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la demande d'intervention transmise par télécopie ou par courrier.</p> <p>De par sa nature, la prestation objet du marché ne nécessite pas de maintenance.</p>
<p>Condition de stockage des matériels</p>	<p>Le titulaire devra assurer le stockage des fournitures si le lycée ne peut pas réceptionner le matériel en raison de travaux inachevés dans l'établissement. Le stockage devra être assuré gratuitement par le titulaire du marché.</p>